

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

**DELIBERATION**

CANTON  
DE SORGUES

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMUNE  
DE SORGUES  
84700

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

**OBJET**

Modification tarif  
Repas d'Automne

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François Laporte, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-019  
N-7.1.3

**PRESENTS :** S. Ferraro - C. Cambrier - P. Courher -  
J.-F. Laporte - E. Roca - G. Sullivan - L. Armand -  
M. Cruz - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche -

**POUVOIR(S) :** T. Lagneau - A. Mane -

**EXCUSE(S) :** S. Lagneau - D. Attuel - H. Trinquet -  
E. Arrigoni -

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** L. Ludwig.

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de fixer les tarifs à appliquer pour les inscriptions du repas d'Automne 2024.

- Les tarifs seront les suivants :
  - pour les sorguais : 12.00 €
  - pour les extérieurs : 16.00 €

DIT que ce dispositif perdurera dans les mêmes conditions jusqu'à sa suppression ou modification par délibération du Conseil d'Administration

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

**APRES**, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROUVE**, les tarifs ci-dessus.

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire  
de cette délibération à dater du :

*Publié le 29/03/2024.*

**Le Vice-Président,**



Jean-François Laporte

